

le ministre des Affaires extérieures de l'époque (M. Green), d'établir des contacts avec ces nouvelles nations d'expression française.

Je dois vous dire, monsieur le président, que le Canada est une puissance respectée par ces jeunes pays. Le Canada, à cause de son caractère biethnique, à cause également de sa dualité culturelle, a un rôle très spécial à jouer au sein de ce groupe d'États africains. Ces pays d'Afrique ont entièrement confiance dans toutes nos possibilités, parce que le Canada, à leurs yeux, est un pays qui n'a pas d'ambition territoriale ni de passé colonial, et nous sommes bien placés pour faire profiter ces pays de notre expérience, de nos connaissances sur tous les plans.

La délégation canadienne aux Nations Unies doit donc multiplier ses efforts et ses démarches pour consolider notre amitié avec ces groupes de jeunes pays africains. Pour y arriver, je demanderai au ministre d'aviser notre délégation aux Nations Unies, afin qu'elle coopère très étroitement avec les pays d'Afrique française dans différents comités de l'Assemblée générale, et surtout à la Quatrième Commission où l'on discute des problèmes de tutelle.

• (9.50 p.m.)

Or, je sais qu'actuellement, nous sommes très bien représentés à la délégation canadienne des Nations Unies par la présence de son Excellence l'ambassadeur Paul Tremblay, que nous avons eu l'initiative de nommer à ce poste. Je voudrais également souligner, parce qu'il était mon collègue de travail, le dévouement et les efforts que le sous-secrétaire d'État actuel a déployés en 1961, alors qu'il occupait la direction du Comité judiciaire des Nations Unies. Mais ces efforts et ce travail doivent s'accroître et continuer. Il faudrait donc que, durant les sessions de l'Assemblée générale, le gouvernement envoie comme délégué un député d'expression française parce que, je le répète, à cause de la formation actuelle de l'Assemblée générale, il est essentiel, pour le prestige et la bonne renommée de notre pays, de s'assurer, durant ces assises, d'une présence canadienne-française.

Mais nos efforts et notre politique extérieure ne peuvent pas s'arrêter seulement à établir des contacts avec les pays africains d'expression française. Il faut, de plus, formuler à l'égard de ces pays une politique bien définie, bien arrêtée, et ce dans tous les domaines.

Ces jeunes pays, monsieur le président, sont actuellement en pleine expansion économique, avec toutes les difficultés que nous leur connaissons. Leur évolution politique est plutôt lente, et à preuve, ces révolutions sanglantes des mois passés.

[L'hon. M. Asselin.]

Il est incontestable que ces pays manquent énormément de cadres dans le domaine de l'administration. Il leur faudrait également, à la tête de leurs institutions, la présence d'hommes plus qualifiés et compétents, en plus grand nombre. Leurs ressources naturelles sont quasi-inexploitées et, encore aujourd'hui, on a recours, pour développer ces ressources naturelles, à des experts souvent de l'ancienne autorité administrative ou des pays qui les ont colonisés. C'est à cause de la présence d'étrangers dans leurs cadres politiques que la jeunesse africaine commence à douter de leur statut de pays indépendants. Il s'ensuit donc un mouvement d'agitation des classes populaires comme celui que nous avons connu dernièrement.

Certes, monsieur le président, il est clair que ces pays d'Afrique n'étaient peut-être pas tout à fait prêts pour acquérir leur indépendance. Mais en Afrique comme ailleurs, on n'arrivera jamais à l'indépendance politique complète sans l'indépendance économique.

C'est là que le Canada, à cause de son caractère biculturel, a une vocation bien spéciale à exercer dans les pays d'Afrique d'expression française. Jusqu'à date, je crois que notre pays n'a pas répondu de façon adéquate à l'appel lancé par ces pays. Le gouvernement devrait, à mon avis, et cela sans délai: premièrement, contribuer à la formation professionnelle des jeunes Africains, en leur accordant des bourses d'étude en plus grand nombre afin que ces étudiants puissent fréquenter les universités canadiennes. Le gouvernement devrait également fournir à ces pays des experts et des techniciens pour les aider à développer leurs ressources naturelles et, aussi, participer à l'équilibre économique de leurs institutions.

Le gouvernement, à mon avis, devrait également établir, dans ces différents pays, des agents commerciaux afin que notre pays puisse profiter des nombreux marchés qui s'établissent continuellement en Afrique.

Enfin, monsieur le président, notre gouvernement devrait nommer, dans les pays africains d'expression française de grande importance, des ambassadeurs qui parlent le français, afin d'établir non seulement des liens économiques mais également des relations culturelles qui seront, j'en suis convaincu, enrichissantes pour tous les Canadiens.

[Traduction]

**M. le président:** Le député de Kootenay-Ouest a la parole.

**M. Herridge:** Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**M. le président:** A l'ordre. Le comité consent-il à déclarer qu'il est dix heures?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)